



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/12

18 avril 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS DE L'ONUDI LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

Rapport du Directeur général

Le présent document décrit les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la résolution GC.8/Res.2 concernant l'ONUDI et le Fonds pour l'environnement mondial. Il rend également compte de la mise en œuvre de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable et de la décision IDB.23/Dec.11 sur les changements climatiques et l'environnement.

Introduction

1. Le présent document fournit des informations concernant trois mandats précis:

- Il met à jour les documents IDB.22/4 et IDB.23/11 concernant les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la résolution GC.8/Res.2 de la Conférence générale (Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et activités de coopération technique);
- Il met à jour le document IDB.22/9 sur les mesures prises en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution GC.8/Res.3 (développement industriel durable);
- Il rend compte de la mise en œuvre de la décision IDB.23/Dec.11 du Conseil (changements climatiques et environnement).

I. RÉOLUTION GC.8/RES.2 – FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

2. Un certain nombre d'activités ont été entreprises par l'ONUDI et le FEM, renforçant ainsi la relation de travail entre les deux organisations et visant en particulier à approfondir leur connaissance mutuelle des mécanismes, stratégies et politiques.

3. Un pas important vers une coopération plus étroite entre l'ONUDI et le FEM a été réalisé en novembre

2000 lorsque, à l'invitation du secrétariat du FEM, l'ONUDI a été représentée pour la première fois à la réunion du Conseil du FEM à Washington. Le Conseil a confirmé son appui à l'ONUDI, en particulier en ce qui concerne les polluants organiques persistants (POP). Il a été décidé à cette occasion que les agents d'exécution jouant un rôle accru seraient autorisés à l'avenir à utiliser des fonds du FEM, pas seulement pour les phases préparatoires mais également – ce qui est plus important – pour des projets en vraie grandeur.

4. Après la réunion du Conseil du FEM, une réunion d'information a eu lieu au Siège de l'ONUDI à l'occasion de la visite officielle du Vice-Président et responsable des finances du FEM en novembre 2000, venu à Vienne pour examiner les modalités de la coopération entre les deux organisations et discuter des deux accords nécessaires à sa réalisation.

5. Les membres du personnel de l'ONUDI ont été invités par le secrétariat du FEM à participer à Washington à la fin novembre, avec d'autres institutions partenaires, à un séminaire de familiarisation. Ces deux journées bien remplies ont consisté en présentations formelles, études de cas et discussions portant sur les principaux programmes, politiques, procédures et critères utilisés par le FEM.

6. L'ONUDI, vu ses connaissances dans le domaine des POP, a été invitée en janvier 2001 à devenir membre de l'équipe de travail interinstitutions du FEM

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

et à participer activement à la rédaction d'un document du Conseil du FEM intitulé "Initial guidelines for enabling activities for the Stockholm Convention on POPs". De même, le secrétariat du FEM a demandé à l'ONUDI de diriger l'élaboration de la stratégie du FEM concernant les sous-produits des POP.

7. Le secrétariat du FEM a indiqué à l'occasion de la venue en février à Washington d'une équipe de l'ONUDI qu'il envisageait de financer jusqu'à 12 projets de l'ONUDI par année, à condition que l'ONUDI dispose de ressources complémentaires. En moyenne, les projets du FEM portent sur 9 millions de dollars des États-Unis. À la même occasion, l'ONUDI a présenté de façon informelle six concepts de projet qui pourraient être examinés par le FEM: trois concernant les POP, deux les eaux internationales et un les sources d'énergie renouvelables et les changements climatiques. Par la suite, comme cela avait été convenu au cours de la mission, le responsable des finances du FEM s'est rendu au Siège de l'ONUDI en mars 2001 pour finaliser le projet d'accord concernant les procédures financières.

8. Également en mars 2001, l'ONUDI a participé à un atelier FEM-PNUE sur le partage des informations et l'échange de données au cours duquel ont été examinés des mécanismes de gestion des informations relatives aux projets et leur application aux projets et programmes liés à l'environnement.

Renforcer le potentiel de coopération de l'ONUDI

9. Un certain nombre d'activités promotionnelles ont été menées au cours de la période considérée afin de mettre en relief le rôle de l'ONUDI dans les domaines où une coopération est prévue avec le FEM. Par conséquent, en octobre 2000, lors d'une manifestation consacrée à la stratégie de l'ONUDI en matière d'énergie qui précédait la vingt-troisième session du Conseil, une communication a été présentée sur les perspectives d'avenir des énergies durables. Cette communication exposait notamment les problèmes soulevés par la croissance mondiale de la demande d'énergie et les conséquences qu'elle pouvait avoir sur l'environnement. Une autre communication portait sur les efforts de l'ONUDI concernant la mise en œuvre de la Convention sur les POP.

10. Pour illustrer le travail de l'ONUDI dans le domaine du développement durable des ressources en eau, un document a été publié au début de 2001 sur la stratégie de l'Organisation en matière d'évaluation intégrée et de gestion des bassins hydrographiques, des zones côtières et des grands écosystèmes marins. Bon nombre des travaux présentés dans ce document pourraient être entrepris avec l'appui du FEM.

11. Le premier exercice de formation et de sensibilisation concernant le FEM a été organisé à Lagos (Nigéria) en octobre 2000 pour les représentants

de l'ONUDI en Afrique et devrait être le premier d'une série destinée à couvrir toutes les régions en développement. Les participants ont bénéficié d'une formation concernant les instruments du FEM, sa constitution, ses organes directeurs et son cycle de projets.

12. Le même mois, le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté un exposé sur les changements climatiques et le processus intergouvernemental relatif au Protocole de Kyoto à l'intention des Missions permanentes auprès de l'ONUDI.

13. En ce qui concerne les POP, l'ONUDI a participé à la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants, ainsi qu'aux ateliers préparatoires organisés par le réseau international pour l'élimination des POP à l'intention des ONG, qui ont eu lieu tous deux à Johannesburg (Afrique du Sud) en décembre 2000.

14. L'ONUDI, en application de la résolution GC.8/Res.2, a engagé en mars 2001 la deuxième phase du projet concernant l'élaboration et la promotion d'une stratégie axée sur les activités susceptibles d'être financées par le FEM, en s'appuyant sur les résultats obtenus au cours de la première phase.

Projets

15. Parallèlement aux activités promotionnelles mentionnées ci-dessus, un certain nombre de faits nouveaux sont survenus en rapport avec des projets spécifiques. Tout d'abord, l'ONUDI était représentée à la première réunion des participants au projet africain concernant les stocks de déchets organisée par la FAO en février 2001 (la deuxième réunion sera organisée en avril 2001 par la Banque mondiale). Cette réunion a permis de trouver plusieurs accords et de parvenir à un consensus sur de nouveaux points. Le projet, visant à repérer et à éliminer les déchets de pesticides périmés dans tous les pays africains de manière novatrice et rentable, pourrait avoir une incidence notable.

16. Dans le cadre du programme pour l'environnement du bassin hydrographique du Dniepr, l'ONUDI a participé à un atelier de lancement PNUD/FEM qui s'est tenu à Kiev (Ukraine) en mars 2001, contribuant ainsi à la préparation d'un plan d'action destiné à remédier aux dommages environnementaux causés par les POP aux eaux internationales du Dniepr et à son bassin hydrographique. Il s'agit d'un projet pilote qui couvrirait à terme les eaux internationales de la mer

Noire et il présente donc une grande importance pour la région.

17. La deuxième phase du projet concernant les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises rurales chinoises a été approuvée à la fin de 2000 pour un montant de 7,4 millions de dollars.

18. En mars 2001, le Gouvernement chinois a demandé à l'ONUDI de l'aider à formuler une proposition de projet pour le FEM portant sur une stratégie nationale et un plan d'application en ce qui concerne les POP. Cette proposition a été soumise au secrétariat du FEM à la fin de mars 2001.

II. RÉOLUTION GC.8/RES.3 – DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

19. Depuis la publication du document IDB.22/9, l'ONUDI s'est employée en particulier à préparer le Sommet mondial du développement durable (Rio+10), qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002. Elle s'efforce notamment:

- De faire en sorte que le document final du Sommet mondial du développement durable comporte une résolution reconnaissant le rôle clef de l'industrie dans le développement durable;
- D'obtenir un mandat élargi pour son programme de coopération technique.

20. Les activités suivantes ont été entreprises:

a) Une équipe spéciale interdivisions a été établie en août 2000 pour coordonner les préparatifs menés par l'ONUDI. Elle est composée des services de l'ONUDI dont les travaux concernent directement le champ d'application du programme Action 21; leurs travaux seront examinés et évalués lors du Sommet;

b) Des membres de l'équipe spéciale préparent l'apport de l'ONUDI au Comité interorganisations de l'ONU sur le développement durable (CIDD), lequel a élaboré une série de rapports qui constitueront la base du rapport sur le Sommet publié par le Secrétaire général. Ce rapport sera utilisé au cours du Sommet pour examiner et évaluer la mise en œuvre d'Action 21 et pour établir le programme permettant de poursuivre cette dernière. Des chefs de projet venus de tout le système des Nations Unies ont été affectés aux 40 chapitres du programme Action 21 et ils ont collaboré pour élaborer 20 rapports de synthèse. Des membres de l'ONUDI appartenant au groupe spécial ont participé à l'examen des projets de rapports et ont donné le point de vue spécifique de l'Organisation;

c) L'ONUDI participera aux réunions semestrielles du CIDD ainsi qu'à d'autres réunions préparatoires;

d) L'ONUDI entreprendra une évaluation pour déterminer si les activités industrielles dans les pays développés et en développement se sont rapprochées ou au contraire se sont éloignées des objectifs fixés en matière de développement durable au cours des 10 dernières années. Cette évaluation s'inspirera de l'analyse entreprise en vue de la rédaction du rapport sur le développement industriel mondial et du rapport de l'ONUDI pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à venir. Les conclusions de cette évaluation constitueront l'apport central de l'ONUDI aux diverses activités préparatoires;

e) L'ONUDI travaillera avec un certain nombre de pays en développement de manière à veiller à ce que leurs rapports nationaux pour le Sommet témoignent du rôle que l'industrie peut jouer et a déjà joué dans le développement durable (en ce qui concerne l'économie, l'emploi et l'environnement);

f) L'ONUDI veillera à ce que les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies tiennent compte du rôle que joue l'industrie dans le développement durable lorsqu'elles prépareront leur participation;

g) L'ONUDI confiera à quelques ONG internationales et nationales la rédaction de communications pour le Sommet. Ces communications souligneront le rôle de l'industrie dans le développement durable. L'ONUDI demandera également la coopération d'ONG telles que la Chambre de commerce internationale, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et la Fondation du Prince de Galles;

h) L'ONUDI s'emploiera à coordonner toutes ses réunions régionales et mondiales, ses publications et ses efforts en matière de relations publiques et les examinera afin de s'assurer que les considérations relatives à un développement durable sont prises en compte;

i) L'ONUDI montrera qu'elle aide les pays en développement, par le biais de projets de coopération technique/de programmes intégrés destinés à promouvoir un développement durable, indépendamment des projets et programmes contribuant à une meilleure gestion de l'environnement. Elle proposera des projets qui pourraient être présentés lors du Sommet;

j) Pendant le Sommet, l'ONUDI fera connaître certains de ses principaux projets environnementaux dans lesquels le développement

durable constitue un élément important: programme des centres nationaux pour une production plus propre, lutte contre la pollution de l'eau dans le secteur du cuir, gestion intégrée des zones côtières et utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, et elle élaborera diverses présentations et matériels promotionnels;

k) Enfin, l'ONUDI participera au Sommet lui-même.

III. DÉCISION IDB.23/DEC.11 – CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENT

21. En dépit des contraintes financières, l'ONUDI a pu faire mieux connaître son rôle au cours des négociations concernant la Convention sur les changements climatiques grâce à un certain nombre d'initiatives menées à bien lors de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à La Haye en novembre 2000:

a) Réunion consacrée à la cogénération dans l'industrie organisée par l'ONUDI et par l'Alliance internationale pour la cogénération en marge des négociations sur la Convention et présidée par l'ONUDI. Des experts de l'ONUDI provenant de Chine, d'Inde et du Nigéria ont présenté des projets de cogénération et fait part des expériences nationales concernant la mise en œuvre de mesures permettant une utilisation rationnelle de l'énergie;

b) Stand permanent exposant les travaux de l'Organisation concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le climat: présentation informatisée, rapports et études notamment sur les initiatives de l'ONUDI en matière de cogénération industrielle et de développement des capacités en rapport avec le mécanisme pour un développement propre dans l'industrie africaine;

c) Intervention en séance plénière, au cours du débat de haut niveau, exposant les travaux de l'ONUDI dans le domaine de la marginalisation industrielle et des mesures à prendre pour que les pays les plus pauvres puissent bénéficier du mécanisme pour un développement propre;

d) Réunions individuelles avec des délégués, des ONG des secteurs du commerce, de l'industrie et de l'environnement et d'autres organisations des Nations Unies afin d'obtenir un appui pour les travaux menés par l'ONUDI dans le domaine du climat et de l'énergie.

22. Le Conseil ayant exprimé son soutien au rôle que l'ONUDI peut jouer en vue de renforcer les capacités et de faciliter le transfert de technologie (IDB.23/Dec.11, par. h)), les travaux ci-après ont été entrepris:

a) Mise en œuvre du projet relatif au renforcement des capacités nécessaires au mécanisme pour un développement propre, par quatre institutions de l'Organisation des Nations Unies (PNUD, ONUDI, CNUCED et PNUE), le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques faisant office d'agent de coordination. Ce projet, visant à faire participer le secteur privé aux activités relatives au mécanisme pour un développement propre, sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/du Protocole de Kyoto, consiste à aider les pays susceptibles de bénéficier de ce mécanisme à acquérir les capacités requises pour lancer des projets et programmes dans le cadre du mécanisme pour un développement propre dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Les activités envisagées sont destinées à renforcer la capacité des pays bénéficiaires en matière d'évaluation et de formulation des projets. Le projet porte surtout sur l'élaboration d'alternatives méthodologiques pour des évaluations initiales et des évaluations additionnelles et sur le renforcement des capacités pour permettre à ces pays de réaliser des activités promotionnelles en faveur de projets d'investissement concernant le mécanisme pour un développement propre. Ce projet est financé par la Fondation pour les Nations Unies (le Fonds "Turner");

b) Un autre projet du Fonds Turner, visant à améliorer les moteurs industriels en Chine, est actuellement réalisé en coopération avec le Ministère de l'énergie des États-Unis qui cofinance le projet. Deux autres "subventions à la planification" du Fonds Turner, concernant la cogénération industrielle et les minicentrales hydroélectriques dans les zones rurales, également en Chine, ont été approuvées en mars 2001. Si ces projets préparatoires sont réalisés avec succès, des propositions de projets en vraie grandeur seront soumis au Fonds à la fin de 2001.

23. Après l'achèvement de la première phase de l'initiative visant à renforcer les capacités nécessaires au mécanisme pour un développement propre dans l'industrie africaine en 1999, des experts africains ont participé – grâce au soutien de l'ONUDI – à la treizième session des organes subsidiaires de la Convention-cadre tenue en septembre 2000 à Lyon (France) et y ont présenté les résultats de leurs travaux dans le contexte d'une activité parallèle organisée par l'ONUDI. Le Président du Groupe africain de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est félicité des activités de l'ONUDI et a demandé que le programme se poursuive et soit élargi. La phase II est actuellement en cours de réalisation. Une copie des rapports de projet a été distribuée à tous les délégués africains lors de la sixième Conférence des Parties.

24. Un projet similaire concernant les pays de l'ANASE a été élaboré et approuvé par l'ONUDI et le renforcement des capacités nécessaires au mécanisme

pour un développement propre fait également l'objet d'une initiative actuellement mise au point par l'ONUDI et les centres pour une production plus propre d'Amérique latine. Un projet visant à intégrer un mécanisme pour un développement propre dans les services nationaux nigériens a été complété et approuvé en 2000. Des représentants du secteur du pétrole et du gaz naturel norvégien ont dit qu'ils souhaiteraient participer à l'organisation d'un atelier sur le mécanisme pour un développement propre au Nigéria.

25. En sa qualité de chef de file de la table ronde thématique sur l'énergie prévue durant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en collaboration avec la CNUCED et avec l'appui du Gouvernement autrichien, l'ONUDI a organisé une réunion de haut niveau sur l'énergie avant la Conférence, du 14 au 16 mars 2001 à Vienne. Plus de 50 experts et participants de haut niveau représentant des ministères, des organismes des Nations Unies, le secteur privé, des établissements universitaires et des organisations internationales et non gouvernementales ont participé à cette réunion. Celle-ci a été l'occasion d'examiner la question de l'énergie dans l'objectif d'un développement durable des pays les moins avancés. Les réunions plénières ont porté sur quatre points clefs: l'accès à l'énergie; l'utilisation rationnelle de l'énergie, y compris un meilleur rendement énergétique; le financement et la promotion de l'investissement dans le

secteur de l'énergie; et les PMA et les hydrocarbures, y compris les moyens novateurs de faire face à la fluctuation des prix du pétrole et à son incidence sur la balance des paiements des PMA.

26. Lors de la dernière journée de cette réunion, les participants ont élaboré des documents résumant les produits ou les éléments clefs à fournir et à présenter à la table ronde sur l'énergie de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il s'agit notamment des éléments suivants: appui à des initiatives à grande échelle dans certains des pays les moins avancés pour mettre au point des programmes de développement rural intégré; renforcement du rôle des sociétés privées de fourniture d'énergie, et organisation d'une manifestation portant sur l'élaboration de stratégies de protection contre la fluctuation des prix du pétrole. Ces points seront examinés par les partenaires de développement au cours de la table ronde. Parallèlement, un certain nombre d'actions portent sur l'identification des projets et les missions de formulation des projets au Bhoutan, au Mali et en Zambie.

IV. MESURES QUE DEVRA PRENDRE LE CONSEIL

27. Le Conseil voudra bien prendre note des informations fournies dans le présent document.